

PARTICULIERS

Vous souhaitez  
faire des économies  
d'énergie ?

chèque  
énergie durable:  
JUSQU'À  
**1000€**  
POUR ISOLER  
VOS COMBLES

LA RÉGION SUD  
COFINANCE VOS TRAVAUX

toutes les infos sur  
[maregionsud.fr/chequeenergie durable](http://maregionsud.fr/chequeenergie durable)

LeSudavance



PARTICULIERS

# Chèque énergie durable > mode d'emploi

## POURQUOI ISOLER VOS COMBLES ?

Pour réduire vos factures énergétiques !  
La toiture est responsable d'environ 30 %  
des déperditions énergétiques de votre  
maison.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CHÈQUE ?

Les propriétaires (occupants ou bailleurs)  
d'une maison individuelle à usage principal  
ou secondaire. Ce dispositif est soumis à  
conditions de ressources\*.

## QUELS SONT LES CRITÈRES À RESPECTER ?

### Côte performance...

La résistance thermique « R » doit être supé-  
rieure ou égale à 7,5 m<sup>2</sup>.K/W si vous habitez  
dans les départements 83, 06 et 13. Elle doit  
être supérieure ou égale à 10 m<sup>2</sup>.K/W si vous  
habitez dans les départements 84, 04 et 05.

**Vous devez privilégier les matériaux d'ori-  
gine végétale** (papier recyclé, coton recyclé,  
balle de riz par exemple).

**Les travaux doivent être réalisés par une  
entreprise certifiée** « Reconnu Garant de  
l'Environnement » dont la spécialité est l'iso-  
lation par soufflage/projection.

\* Retrouvez l'ensemble des critères sur  
[maregionsud.fr](http://maregionsud.fr)

LeSudavance

[maregionsud.fr](http://maregionsud.fr) | [f maregionsud](https://www.facebook.com/maregionsud) | [MaRegionSud](https://www.instagram.com/maregionsud) | [maregionsud](https://www.youtube.com/maregionsud)

## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DE LA RÉGION ?

Si vous avez eu recours à des matériaux d'ori-  
gine végétale : 25 % maximum du coût de  
fourniture et de pose de l'isolation ou 10 %  
maximum pour les autres types de matériaux.  
Le montant est plafonné à 1 000 €. L'aide peut être cumulée avec les autres  
aides existantes (crédit d'impôt, certificats  
d'économie d'énergie, etc.).

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Rendez-vous sur  
[maregionsud.fr/chequeenergie durable](http://maregionsud.fr/chequeenergie durable)  
pour retrouver toutes les informations  
pratiques
- 2 Cliquez sur « **Je dépose mon aide** »
- 3 Créez votre compte
- 4 **Déposez votre demande en ligne** dans  
la rubrique « Aides individuelles »

**info** La validité des factures est  
valable 4 mois. Vous pouvez  
donc bénéficier de l'aide de façon  
rétroactive.

## Besoin de conseils pour vos projets de rénovation ?

Contactez un conseiller « FAIRE » pour  
bénéficier d'un accompagnement gratuit.  
Pour en trouver un près de chez vous,  
rendez-vous sur [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

